

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment
En exercice : 29 convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de
Quorum : 15 Lucas PUGIN, Maire.

*Présents : 18**Votants : 22***Date de la convocation :** 29 octobre 2025

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, P. VIDONNE, J-L. MAULET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL et G. GAUTHIER

Procurations : MM. V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN, P. SAUVAGET à S. LE MOAL, C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et S. BIOLLUZ à T. GAL

Excusé : M. D. EISACK

Absents : MM. A. MIZZI, F. CONTAT, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : Mme C. MEYNET**2025DELIB118 SUBVENTIONS AUX ÉCOLES***7.10.1 Subventions et secours***Vu** le code général des collectivités territoriales ;**Vu** les effectifs scolaires des élèves inscrits à la rentrée de septembre 2025, répartis en 36 classes,**Vu** l'avis de la commission enfance-jeunesse en date du 20 octobre 2025 ;**Considérant** l'intérêt de financer les activités sportives et culturelles des écoles de Reignier-Ésery ;

Après l'exposé de Madame Nadia SEMLAL, Maire-adjointe déléguée à l'enfance-jeunesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1: **Accorde** aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2025-2026 une subvention par coopérative de 190 € versée à chaque coopérative de classe soit un total de 6 840 € ;

Article 2: **Accorde** aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2024-2025 une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant total de 310 € répartie comme suit :

Écoles concernées	Classes (nombre)	Projet	Montant subvention
Les Vents Blancs	2 classes, 47 élèves	Concert de jazz Agora	310€

Article 3: Accorde aux écoles de Reignier-Ésery, au titre de l'année scolaire 2025-2026, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant total de 9162,45 € répartie comme suit :

Écoles concernées	Classes (nombre)	Projet	Montant subvention
Les Vents Blancs	9 classes, 222 élèves	Ecole et cinéma	872.25€
Les Vents Blancs	3 classes, 80 élèves	Château rouge	390€
Le Molan Joran	5 classes, 114 élèves	Ecole et cinéma	357.50€
Le Molan Joran	2 classes, 46 élèves	La vie d'autrefois	494.50€
Le Molan Joran	2 classes, 44 élèves	Les aigles du Léman	425€
Le Molan Joran	4 classes, 91 élèves	Les animaux de la forêt	250€
Le Molan Joran	7 classes, 164 élèves	Les contes d'Anderson	890.70€
La Rose des Vents	2 classes, 47 élèves	PEAC	149€
La Rose des Vents	2 classes, 47 élèves	Sommand	336€
La Rose des Vents	9 classes, 214 élèves	Château rouge	866€
La Rose des Vents	5 classes, 119 élèves	Exposition photos	142.50€
La Rose des Vents	2 classes, 47 élèves	Milieu montagnard	479€
La Rose des Vents	9 classes, 214 élèves	Théâtre	1070€
Ésery	1 classe, 30 élèves	Cross	95€
Ésery	7 classes, 174 élèves	Ecole et cinéma	2000€
Ésery	3 classes, 75 élèves	Croix rouge	345€

Article 4: Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Cathy MEYNET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 4 NOV. 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.